

COMPTE-RENDU VALANT PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le lundi vingt du mois de mai à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Mauges-sur-Loire s'est réuni au Centre culturel, rue de l'Aumônerie, sur la commune déléguée de Montjean-sur-Loire, sur la convocation qui leur a été adressée par M. BOURGET Jean-Claude, Maire de la commune de Mauges-sur-Loire, le mardi quatorze mai, deux mille dix-neuf.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
BEAUSSE			
ALBERT Rémi	✓		
AUBRON Angélique		☒	
CHAUVAT Alexandre		☒	
DEDENYS Sophie	✓		
GUEMARD Franck	✓		
MALINGE Bernard	✓		
PINARD Xavier	✓		
ROUILLER Teddy	✓		
BOTZ-EN-MAUGES			
BORE Alain	✓		
BRAULT Georges		☒	
BRIAND Jean-François		☒	BORE Alain
BRUNEAU Denis	✓		
GODARD Evelyne	✓		
GODARD Marina	✓		
LE GAL Marie	✓		
PINEAU Pierre-Emmanuel		☒	
THARREAU Georges		☒	BRUNEAU Denis
VAILLANT Denis	✓		
BOURGNEUF en MAUGES			
BESNARD André	✓		
BOSSÉ Marie-Thérèse		☒	PINEAU Dominique
BOURIGAUT André	✓		
BUREAU Maurice		☒	
DAVIAU Yves	✓		
DILÉ Marie	✓		
GRIMAUD Denis	✓		
LENOBLE Jean-François	✓		

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
PINEAU Dominique	✓		
PINEAU Marie-Claire		☒	RÉTHORÉ Jacques
RÉTHORÉ Jacques	✓		
SECHER Catherine		☒	
THIBAUT Claudie		☒	
LA-CHAPELLE-ST-FLORENT			
AUBERT Séverine		☒	
BLAIN Pierre-Yves	✓		
BLOUT Marion	✓		
BOURGET Jacky	✓		
BOURGET Jean-Claude	✓		
CHAUVIN Luc	✓		
GRASSET Céline	✓		
GRIMAULT Marylène		☒	HAUGOMAT Christine
GUERY Jean-Yves	✓		
HAUGOMAT Christine	✓		
PASTRE Franck		☒	BLAIN Pierre-Yves
RETAILLEAU Jean-Paul		☒	GUERY Jean-Yves
ROBERTON Corinne		☒	BLOUT Marion
LE MARILLAIS			
ALBOUY Eric		☒	
AUVRAY Dominique	✓		
BORE Christian	✓		
CHAULOUX Huguette		☒	
DUPAS Marie-Emmanuelle		☒	
GABORY Gaëtane		☒	
GARCIAU Gabriel		☒	BORE Christian

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
MARTEAU Dany		<input checked="" type="checkbox"/>	
RAIMBAULT Denis		<input checked="" type="checkbox"/>	
LE MESNIL-EN-VALLEE			
BLON Jean-Claude	✓		
BOULET-GERCOURT Maryse	✓		
CHATAIGNER Patrice	✓		
CHEIGNON Alain	✓		
DELANOUE Serge	✓		
DEROUET Fabienne		<input checked="" type="checkbox"/>	
FRIBAULT Laurence	✓		
JALLADEAU Elodie	✓		
LAUNAY Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>	MENARD Véronique
MENARD Véronique	✓		
PELTIER Eric	✓		
PITON Gilles	✓		
MONTJEAN-SUR-LOIRE			
BELLANGER Carole		<input checked="" type="checkbox"/>	
BELLANGER Jean-Claude	✓		
BERTRAND Marine		<input checked="" type="checkbox"/>	
CAUMEL Thierry	✓		
DELAUNAY Jean-Marie		<input checked="" type="checkbox"/>	CAUMEL Thierry
DESSEVRE Yvette		<input checked="" type="checkbox"/>	LIMOUSIN Françoise
DUPIED Claudie	✓		
EL CHAMMAS Leila		<input checked="" type="checkbox"/>	
GOURDON Solène		<input checked="" type="checkbox"/>	
GUILLEMOT Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>	BELLANGER Jean-Claude
JOUAN Thierry	✓		
LIMOUSIN Françoise	✓		
MAILHOT-RÉTHORÉ Clarisse		<input checked="" type="checkbox"/>	
MAILLET Christian		<input checked="" type="checkbox"/>	PINEAU Danielle
MONFRAY Isabelle		<input checked="" type="checkbox"/>	JOUAN Thierry
OGER Dominique		<input checked="" type="checkbox"/>	
PALAU-BENLAHSEN Élise		<input checked="" type="checkbox"/>	
ROCHARD Bruno		<input checked="" type="checkbox"/>	DUPIED Claudie
WAGNER Eric	✓		
YVON Anthony		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
LA POMMERAYE			
ABELARD Anne-Françoise	✓		
BECOT Ambroise	✓		
BORDIER François	✓		
BOUTERAON Marie-Thérèse	✓		
BRETAULT Jean-Marie	✓		
BRETAULT Valérie		<input checked="" type="checkbox"/>	
CHAMPION Gérard	✓		
CHIRON Marie-Jeanne		<input checked="" type="checkbox"/>	GRIMAUT André
COMMUNAL Sylvie		<input checked="" type="checkbox"/>	
DAVID Alain	✓		
DROUET Sabrina	✓		
FOUCHER Bruno	✓		
GRIMAUT André	✓		
JOLLIVET Jean-Claude	✓		
LANTOINE François-Xavier	✓		
LEBLANC Francesca	✓		
MOREAU Louis	✓		
ROULIER Nelly	✓		
ROULLIER Henri	✓		
ROUSSEAU Valérie	✓		
TURGIS Béatrice	✓		
SAINT-FLORENT-LE-VIEIL			
ALLAIRE Magalie	✓		
ALLARD Jean-François	✓		
ANTIER Nelly	✓		
BOISTAULT Anne	✓		
BOURGEAIS Yannick		<input checked="" type="checkbox"/>	GOUPIL Vanessa
BOURGET Yvette	✓		
FILLON Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>	
FRADIN Mickaël		<input checked="" type="checkbox"/>	
GAUTIER Pierre	✓		
GOUPIL Vanessa	✓		
JOLIVET Christophe	✓		
LETHUILLIER DE CHARRETTE Camille		<input checked="" type="checkbox"/>	
LETOURNEAU Stéphanie		<input checked="" type="checkbox"/>	
LIBEAUT Bernard		<input checked="" type="checkbox"/>	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
NEAU Michel	✓		
PAQUEREAU Serge	✓		
POUPARD Anne-Marie		☒	NEAU Michel
RETAILLEAU André	✓		
SPIESSER Pierre	✓		
THIBAULT Jean-René		☒	
SAINT-LAURENT-DE-LA-PLAINE			
ANGELO Igor	✓		
BABARIT Fabrice		☒	
BERNIER Françoise		☒	
BILLOT Gabrielle	✓		
BIOTEAU Philippe		☒	
CHAUVIGNE Caroline		☒	
COURANT Donatien		☒	
FOULONNEAU Patricia		☒	
GALLET Stéphane		☒	
GODET Christophe		☒	
LHOMMEAU Lionel		☒	

Nom/Prénom	Présent	Excusé	Pouvoir à
ONILLON Anthony		☒	
PLACAIS Céline		☒	
RIMAJOU Colette	✓		
VERGER Anne	✓		
SAINT-LAURENT-DU-MOTTAY			
AUDUSSEAU Alain	✓		
BECHEREAU Christophe		☒	
BENOIST Alain		☒	
BENOIST Yannick	✓		
BOISNARD Michel		☒	
BOISTAULT Robert		☒	
GUENEC Séverine		☒	
JOLIVET Fabien		☒	
LUBINEAU Iseline		☒	
LUSSON Damien		☒	
MONTES Sylvie		☒	
PINEAU Danièle	✓		

A – Partie variable

Monsieur Bernard MALINGE fait part de la réunion publique qui aura lieu le 4 juin prochain concernant le projet du Centre ancien protégé 2020-2025. Cette réunion se tiendra à 20h30 à la Salle Cathelineau à Saint Florent le Vieil. Il souligne que cette réunion n'est pas réservée aux seuls Florentais, elle est ouverte à tous ceux qui ont des idées pour Saint Florent le Vieil.

Monsieur Igor ANGELO fait part du pique-nique agents-élus qui aura lieu le 27 juin prochain à la salle Belisa à Beausse. Il s'agit de passer du temps ensemble et de partager de bons moments entre élus et agents.

Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura notamment pour ordre du jour un bilan du SCoT avec Monsieur Loïc de Chateaubriand, le régime indemnitaire des agents suite à l'enveloppe supplémentaire votée au budget 2019 et les astreintes des services techniques.

B - Décisions

La séance débute à 20h22 avec 83 conseillers et 19 procurations.

Monsieur François-Xavier LANTOINE a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du compte-rendu valant procès-verbal en date du 23 avril 2019. Le compte-rendu valant procès-verbal n'appelle pas d'autres remarques et est approuvé.

Le Maire indique la démission de Monsieur Philippe GALLARD, commune déléguée de Montjean-sur-Loire et de Monsieur Richard BURGEVIN, commune déléguée de Montjean-sur-Loire. Monsieur le Maire indique que ces démissions font suite au courrier de la Préfecture qui faisait part de l'interpellation d'un groupe d'élus notamment sur des marchés publics signés avec un élu. Suite à cela, il indique avoir envoyé un courrier aux élus entrepreneurs pour indiquer que la commune ne travaillerait désormais plus avec eux. Deux élus entrepreneurs ont donc démissionné.

Aménagement Urbanisme/habitat

1) OPAH - Octroi des subventions aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs

Monsieur Alain BORE, adjoint à l'urbanisme indique que les dossiers suivants ont fait l'objet d'un examen et d'un accord positif par la commission aménagement du territoire de la communauté de communes du canton de Saint-Florent-le-Vieil ou de la commission urbanisme de la commune de Mauges-sur-Loire.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	97
Non	2
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Une aide est attribuée aux propriétaires suivants dont les travaux ont été réceptionnés :

- Monsieur ALLARD Miguel, commune déléguée de La Chapelle Saint Florent, 15 chemin des Potiers: 600 €
- Monsieur et Madame BORÉ Bernard, commune déléguée du Mesnil en Vallée, « Bourg Paillou » : 600 €
- Monsieur et Madame NAULET Gwenaël, commune déléguée de Montjean sur Loire, 533 route de Chateaupanne : 600 €.

Article deux-. Monsieur le Maire ou le cas échéant, Monsieur l'adjoint aux Finances ou Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, sont autorisés à signer les documents afférents au mandatement de cette aide.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Équipements

2) Mise en place de candélabres dans le cadre du projet de l'espace enfance et restauration – Commune déléguée du Mesnil en Vallée

Madame Maryse BOULET-GERCOURT, adjointe aux équipements, indique que dans le cadre de la construction de l'espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée, un poteau électrique, situé dans la parcelle et sur l'aménagement du projet, doit être supprimé. Une lanterne étant accrochée au poteau, il est nécessaire de mettre en place deux candélabres pour la mise en sécurité d'accès au site. Pour cette opération, la Commune a décidé de solliciter le SIEMML pour le versement d'un fonds de concours.

Un élu demande s'il s'agit seulement d'un changement de candélabre ou s'il y a de l'extension de réseau. Il est répondu qu'avant tout était en aérien et qu'il y a donc une extension de réseau. Cela explique un coût plus élevé qu'un simple changement de candélabre.

Le conseil municipal,
VU l'article 1.5212-26 du CCCT,
VU la délibération du Comité Syndical du SIEMML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

Après en avoir délibéré à,

Oui	83
Non	13
Abstention	3
Non comptabilisé	3
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Le versement d'un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante, est validé :

- Opérations d'extension de l'éclairage public, aménagement pôle enfance et restauration, Rue de la Chapelle, commune déléguée du Mesnil-en-Vallée, commune de Mauges-sur-Loire
- Montant de la dépense: 12 996.20 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser ou SIEML : 9 747.15 €
- Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

Article deux-. Le Maire ou son représentant, sont autorisés à signer tout document nécessaire à cette opération.

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Services à la population

Scolaire

3) Participation aux frais de scolarisation – Commune d'Ingrandes-Le Fresne sur Loire – Année scolaire 2017/2018

Madame Valérie ROUSSEAU, adjointe aux affaires scolaires indique que durant l'année 2017/2018, plusieurs enfants domiciliés à Mauges-sur-Loire étaient scolarisés dans des établissements scolaires d'Ingrandes-Le Fresne-sur-Loire. Conformément à l'article L 442-5-1 du code de l'éducation, la commune de Mauges-sur-Loire est tenue de participer aux frais de scolarisation de ces enfants.

Le montant est fixé à 566.70€ par élève. 7 enfants de la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée étaient scolarisés. La participation pour les frais de scolarité représente donc un cout total de 3 966.87€

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission scolaire,

Après en avoir délibéré à,

Oui	95
Non	4
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier-. La participation aux frais de scolarisation des enfants domiciliés sur la commune de Mauges-sur-Loire mais scolarisés au sein des écoles publiques de la commune d'Ingrandes-le Fresne-sur-Loire pour un montant total de 3 966.87€ pour l'année 2017/2018, est validée.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Social

4) Subvention exceptionnelle à l'association Passerelle pour l'accueil de migrants

Monsieur André RETAILLEAU, adjoint du pôle services à la population, en l'absence de Madame Leila EL CHAMMAS, adjointe aux affaires sociales, indique que l'association Passerelle, située sur la commune déléguée de La Pommeraye, s'est constituée autour du besoin d'accompagnement des migrants dans leurs démarches. Dans un premier temps, elle s'est mobilisée en relais de l'action de l'association France Horizon qui gère, au nom de l'État, différents dispositifs dédiés à l'accueil de personnes déplacées par les différents contextes géopolitiques internationaux constitué.

Dans un second temps et ce, depuis plusieurs mois, l'association Passerelle a pris l'initiative d'accompagner des familles de migrants, notamment lorsque l'accompagnement par France Horizon prend fin. Cet accompagnement peut concerner l'hébergement, la mobilité, etc. Aussi l'association a interpellé la Commune au regard des coûts qu'elle supporte liés à l'accompagnement de ces familles.

De son côté, la Commune a saisi l'association France Horizon, afin de mieux comprendre les dispositifs en place.

Au regard de la situation d'urgence de l'association Passerelle, la commission Social/Santé/Gérontologie souhaite proposer au Conseil municipal le versement d'une subvention exceptionnelle de 2 000€, notamment au regard des fonds que la commune avait touché en 2017 pour ce sujet et qui étaient mis en attente d'une éventuelle intervention.

En contrepartie, la commune va mettre en place avec l'association une instance de dialogue et de travail sur la thématique des migrants, permettant ainsi une meilleure connaissance et accompagnement des situations d'accueil.

Le conseil municipal,
Vu l'avis favorable de la Commission
Après en avoir délibéré à,

Oui	84
Non	14
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	102

DECIDE :

Article premier- Le versement, au titre de l'année 2019, d'une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'association Passerelle dont le siège est situé à la Mairie déléguée de La Pommeraye, 4 rue de la Loire 49 620 Mauges-sur-Loire, dans le cadre de son activité d'accueil et d'accompagnement de familles migrantes sur le territoire communal, est validé.

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ressources Moyens Proximité

Développement durable

5) Convention avec le SIEML « Mission conseils en énergies – Etude de faisabilité d'un réseau de chaleur – Commune déléguée de La Pommeraye »

Monsieur Christophe JOLIVET, adjoint au développement durable indique que les orientations en matière de développement des énergies renouvelables dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) du territoire de Mauges Communauté sont en en cours d'élaboration,

Une étude d'opportunité relative à la création d'un réseau de chaleur bois énergie a été réalisée en 2011 par Atlanbois sur la commune déléguée de La Pommeraye. Dans un contexte de projet de construction d'un Pôle aquatique chemin de la Blottière sur la commune déléguée de La Pommeraye, et considérant le règlement financier du SIEML, notamment ses dispositions relatives au financement d'études d'aide à la décision, en particulier les études de faisabilité pour des réseaux de chaleur renouvelables à partir d'une chaufferie bois-énergie, le lancement d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur est opportun.

Une élue demande quels pourrait être les fournisseurs de bois. Il est répondu qu'il existe un réseau régional avec une plateforme à Andrezé-Beaupréau. Ainsi le bois aurait une provenance qui n'excéderait pas 45 km. Un élu indique qu'il y a un projet de méthanisation sur La Pommeraye, il demande ce qu'il en est. Il est répondu que la dorsale gazière ne rejoint pas La Pommeraye. Le collectif de 25 agriculteurs qui ont ce projet de méthanisation sollicitent l'aide de Mauges Communauté sur le sujet. Cela reste un projet d'actualité.

Un élu demande combien va coûter de projet. Il demande si tout était compris dans le plan de financement qui avait été présenté pour le centre aquatique. Il constate que l'étude est à un montant de 15 000 € et en conséquence quel serait le coût des travaux du réseau de chaleur. Il est répondu que l'étude a pour objet de définir le coût de ce réseau de chaleur. Il y a 7 à 8 établissements qui seraient raccordables. L'étude va permettre de voir s'il est possible de faire ce réseau. Il n'y a donc aucun coût envisagé à ce jour. Il est également précisé que c'est un autre projet que le centre aquatique. Par ailleurs, si ce réseau de chaleur était réalisé, cela viendrait diminuer les coûts de fonctionnement du centre aquatique. Il est également précisé que ce n'est pas forcément la commune qui réaliserait ce réseau de chaleur.

Un élu demande si les élus auront accès aux scénarii pour une prise de décision en conseil municipal. Il est répondu par l'affirmative avec une présentation en partie variable.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la Commission en date du 9 avril 2019,

Après en avoir délibéré à,

Oui	82
Non	17
Abstention	2
Non comptabilisé	1
Total	102

DECIDE :

Article premier-. La réalisation de l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur à partir d'énergie renouvelable impliquant une participation communale maximale de 3000 € TTC sous forme de fonds de concours versé en une seule fois au SIEML à la fin de la prestation, sur appel de fonds du SIEML (soit un montant total maximal pour l'étude de 12 500€ HT), est approuvée.

Article deux-. Le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir entre le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (SIEML) et la commune.

Article trois-. Le Maire est autorisé à prendre toute décision utile à la présente délibération.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Proximité

6) Location de salle au Mesnil en Vallée

Monsieur Jean-Marie BREATULT, adjoint du pôle Ressources-Moyens-Proximité, indique que sur proposition du conseil délégué du Mesnil-en-Vallée, la salle de pétanque ainsi que la salle de convivialité au sein de la salle de sport sont proposées à la location.

Un élu demande s'il s'agit de locations pour l'été seulement. Il est répondu que c'est sur la période d'été qu'il y a le plus de demandes.

Un élu demande pour quelle durée est la location. Il est répondu que la durée correspond à la journée. Cette mention sera ajoutée dans la décision.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	97
Non	2
Abstention	3
Non comptabilisé	0
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Les tarifs suivants sont approuvés :

Commune déléguée du Mesnil-en-Vallée	
Salle de pétanque (la journée)	84 €
Salle de convivialité (la journée)	84 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ressources humaines

7) Service Proximité : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur Jean-Marie Bretault, adjoint du Pôle Ressources Moyens et Proximité propose de poursuivre la mission assurée actuellement par un agent en contrat. En effet, il rappelle que cet agent est intervenu sur la mission de numérotation des voies et devait poursuivre avec l'enregistrement des numéros sur le SIG. Or, ce travail n'est pas vraiment commencé. Il est d'abord intervenu sur l'actualisation des fichiers INSEE et l'expertise légale demandée par l'INSEE en lien avec le recensement. Il reste à intégrer les adresses sur le logiciel de l'INSEE et à contrôler toutes les adresses existantes car il y a des différences avec nos fichiers. L'enregistrement sur le SIG se fera progressivement en conséquence : l'INSEE ne peut pas reprendre automatiquement les données modifiées et le SIG ne peut pas récupérer les données de l'INSEE. Il faut donc une double saisie.

Il est ainsi proposé de renouveler le contrat qui arrive à échéance au 30/06/2019 jusqu'au 31 décembre 2019.

Le coût approximatif serait de : 13 540€ (charges patronales comprises).

Un élu demande si l'agent travaille également à Mauges Communauté. Il est répondu par la négative.

Une élue demande s'il s'agit d'une mission obligatoire. Il est répondu que si on ne fait pas cette mission on risque d'avoir des recensements à la baisse et qui auront un impact sur le niveau des dotations. Par ailleurs, pour la partie Système d'Information Géographique, ces données sont essentielles pour les services de secours. Ces missions ne sont donc pas obligatoires mais la commune a tout intérêt à les faire.

Le conseil municipal,

Vu l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Après en avoir délibéré à,

Oui	91
Non	10
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	102

DECIDE :

Article premier-. La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps plein pour la période du 01/07/2019 au 31/12/2019, est approuvée.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

8) Service affaires scolaires : Modification du temps de travail de deux postes et création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du Pôle Ressources-Moyens-Proximité, explique qu'un poste ouvert en C.D.I. sur le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25,54/35^{ème} annualisé) sera vacant du fait d'un départ à la retraite au 1^{er} juin 2019. Ce poste était composé d'une partie direction de l'A.L.S.H. et des mercredis sur la commune de La Pommeraye (10,29/35^{ème}), et d'une partie animation des activités périscolaires sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine (15,25/35^{ème}). Toutefois, suite à un ajustement résultant du calcul de l'annualisation, la partie animation des activités périscolaires sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine représente finalement 15,54/35^{ème}.

Le service en charge de l'activité périscolaire propose d'affecter ces heures aux bases de deux autres postes permanents afin de privilégier les agents déjà en poste, et en distinguant les deux missions. Dans ce cadre, il est proposé d'intégrer la mission de direction de l'ALSH et des mercredis sur La Pommeraye (10,29/35^{ème}) à un poste d'adjoint d'animation ouvert à 24,71/35^{ème} annualisé, ce qui porterait le temps de travail de l'agent concerné à 35/35^{ème}, et de confier la mission d'animation des activités périscolaires sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine (15,54/35^{ème}) à un agent affecté sur un poste d'adjoint d'animation ouvert à 10,27/35^{ème} annualisé. Le temps de travail de cet agent serait ainsi porté à 15,54/35^{ème} au lieu de 10,27/35^{ème}.

Dans la mesure où l'agent précité sera désormais chargé exclusivement de l'animation des A.P.S. sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Plaine, celui-ci ne pourra plus assurer l'animation des A.P.S. sur la commune de La Pommeraye (à hauteur de 10,27/35^{ème}). En conséquence, il est proposé de créer en contrepartie un poste d'adjoint d'animation à 10,27/35^{ème} annualisé.

Ces modifications prendront effet au 1^{er} juin 2019.

Le coût approximatif de ces modifications de temps de travail est neutre.

Le conseil municipal,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique du 30 avril 2019,

Après en avoir délibéré à,

Oui	88
Non	13
Abstention	1
Non comptabilisé	0
Total	102

DECIDE :

Article premier-. La modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation ouvert initialement à 24,71/35^{ème} pour le porter à 35/35^{ème}, est approuvée.

Article deux-. La modification du temps de travail du poste d'adjoint d'animation ouvert initialement à 10.27/35^{ème} pour le porter à 15,54/35^{ème}, est approuvée.

Article trois-. La création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet soit 10.27/35^{ème}, est approuvée.

Article quatre-. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENT TITULAIRE COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE			
Délibération du 20 Mai 2019			
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Directeur général des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoints des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	3	35,00
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux	Attaché hors classe	1	35,00
	Attaché principal	4	35,00
	Attaché	7	35,00
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	2	35,00
	Rédacteur principal de 2nde classe	3	35,00
	Rédacteur	8	35,00
		1	31,50
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe (Echelle C3)	10	35,00
		1	32,00
		1	31,50
		1	35,00
	Adjoint administratif principal de 2nde classe (Echelle C2)	4	35,00

		1	28,00
		1	24,00
		1	28,00
	Adjoint Administratif (Echelle C1)	19	35,00
		1	26,25
		1	35,00
FILIERE ANIMATION			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Animateurs territoriaux	Animateur	1	35,00
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation (Echelle C1)	4	35,00
		1	31,52
		1	30,37
		1	29,91
		1	29,14
		1	29,09
		1	28,42
		1	28,00
		1	26,61
		1	25,55
		1	25,51
		1	24,48
		1	23,49
		1	23,30
		1	22,84

		1	20,87
		1	20,54
		1	19,51
		1	17,50
		1	17,08
		1	16,73
		1	13,45
		1	13,39
		1	12,01
		1	11,62
		1	15,54
		1	10,27
		1	9,84
		1	8,94
		1	8,00
		1	7,62
		1	7,09
		1	6,30
FILIERE CULTURELLE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation	1	35,00
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1ère classe	1	35,00
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2nde classe (Echelle C2)	2	35,00
	Adjoint du patrimoine	1	19,00

	Adjoint du patrimoine (Echelle C1)	2	28,00	
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16,00	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	14,50	
		1	13,50	
		1	11,50	
		1	9,50	
		1	5,50	
		1	2,00	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2nde classe	1	20,00	
		1	11,50	
		2	7,00	
		1	2,00	
	FILIERE SOCIALE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	1	35,00	
Educatrices territoriales de jeunes enfants	Educatrice de jeunes enfants de 2nde classe	1	35,00	
		2	28,00	
Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	1	23,00	
		1	17,40	
	Agent social principal de 2nde classe	1	20,95	
	Agent social (Echelle C1)	1	35,00	
		1	30,00	
		1	28,00	

		1	27,00
		1	23,00
		2	22,50
		1	20,95
		1	28,00
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles	ATSEM principal de 1ère classe (Echelle C3)	1	33,47
		2	30,28
	1	30,02	
	ATSEM principal de 2nde classe (Echelle C3)	1	32,97
FILIERE SPORTIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1ère classe	1	35,00
	Educateur	1	28,00
		1	17,50
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Ingénieur territoriaux	Ingénieur principal	1	35,00
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	3	35,00
	Technicien principal 2ème classe	2	35,00
	Technicien	2	35,00
Adjointes techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe (Echelle C3)	16	35,00
		1	32,67
		1	23,62

		1	30,00
	Adjoint technique principal de 2nde classe (Echelle C2)	8	35,00
		1	33,00
		1	31,50
		1	29,84
		1	29,00
		1	28,00
		1	25,97
		1	25,17
		1	23,62
		1	20,17
		1	20,00
		1	18,58
	Adjoint technique (Echelle C1)	24	35,00
		1	34,00
		1	31,25
		1	28,00
		1	27,83
		1	27,38
		1	27,00
		1	26,61
		1	25,57
		1	25,00
		1	24,24
		1	23,90

		1	23,83
		1	23,62
		1	23,00
		1	19,00
		1	18,00
		1	17,33
		1	16,46
		1	15,22
		1	15,00
		1	14,41
		1	13,39
		1	13,12
		1	13,07
		1	12,60
		1	11,67
		1	11,25
		1	11,00
		2	9,45
		1	8,86
		1	8,43
		1	7,88
		12	5,51
		2	5,49
		1	11,42
		1	4,58

		8	4,73
		1	2,00
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	7	35,00
		1	30,67
		1	26,72

Article cinq-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

9) Service affaires scolaires : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur Jean-Marie Bretault, adjoint en charge du Pôle Ressources Moyens et Proximité explique que les effectifs au sein de la périscolaire de St Laurent de la Plaine sont en nette évolution.

Le besoin réel n'étant pas consolidé, le service affaires scolaires propose donc de créer un poste pour recourir à un agent contractuel à hauteur de 7/35^{ème}, et ce à compter du 21 mai 2019.

Le coût approximatif serait de : 745.51€ (charges patronales comprises).

Le conseil municipal,

Vu l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Après en avoir délibéré à,

Oui	89
Non	9
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Le recours à un agent contractuel sur le grade d'adjoint d'animation à hauteur de 7/35^{ème}, à compter du 21 mai 2019 jusqu'au 5 juillet 2019, est approuvé.

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

10) Service enfance jeunesse : Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanent pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Monsieur Jean-Marie BRETAULT rappelle qu'un certain nombre de postes ont été pérennisés au 1^{er} janvier 2019 au sein du service affaires scolaires.

Cependant, il est difficile d'appréhender les besoins relatifs aux ALSH proposés cet été puisque les inscriptions sont en cours.

Il propose donc d'anticiper la création de postes de CDD et/ou de Contrat d'Engagement Educatif qui seront utilisés si les inscriptions le justifient.

Le coût approximatif de ces créations (charges patronales comprises) est de : 46 875€

Le conseil municipal,
Vu l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Après en avoir délibéré à,

Oui	88
Non	10
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Il est décidé la création des postes suivants :

Secteur ouest :

- 6 postes sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet pour la période du 8 juillet au 30 août 2019
- 1 poste sur le grade d'adjoint d'animation à temps complet pour la période du 8 juillet au 2 août 2019
- 6 postes d'animateurs en contrat d'engagement éducatif (c.e.e) dont :
 - o 1 c.e.e pour la période du 15 juillet au 2 août 2019
 - o 5 c.e..e pour la période du 8 juillet au 30 août 2019

Secteur est :

- 21 postes d'animateurs en contrat d'engagement éducatif (c.e.e) dont :
 - o 6 postes pour la période du 8 au 19 juillet 2019
 - o 4 postes pour la période du 22 juillet au 2 août 2019
 - o 3 postes pour la période du 5 au 23 août 2019
 - o 6 postes pour la période du 26 au 30 août 2019
 - o 2 postes pour la période du 8 juillet au 30 août 2019

Article deux-. La rémunération des postes créés sur le grade d'adjoint d'animation pour les animateurs est fixée au 1^{er} échelon

Article trois-. Il est précisé que la base de rémunération applicable aux contrats d'engagement éducatif sera celle définie par la délibération du 29 mai 2017.

Article quatre-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

11) Fermetures de postes

Monsieur Jean-Marie BRETAULT, adjoint du pôle Ressources-Moyens-Proximité, propose de procéder à la fermeture des postes suivants :

- École de Musique
Un professeur de l'école de Musique, initialement en CDI a été nommé stagiaire sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{nde} classe, suite à la réussite du concours.
Il est proposé de supprimer le poste ouvert en CDI sur la grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{nde} classe (7/20^{ème}).
- Services techniques
Suite aux recrutements effectués récemment au sein des services techniques, il est proposé de supprimer les postes non utilisés ouverts sur les grades suivants :

- Agent de maîtrise - Adjoint technique principal de 2ème classe - adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet : postes ouverts lors du départ d'un agent du service Voirie – secteur Est. L'agent qui a été recruté est nommé sur le grade d'adjoint technique territorial
- Adjoint technique - adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet : postes ouverts lors du départ d'un agent du service Bâtiments – secteur Est. L'agent qui a été recruté est nommé sur le grade d'adjoint technique principal de 2nde classe. (Détachement de la Fonction Publique Hospitalière)
- Adjoint technique principal de 2ème classe - adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet : postes ouverts lors du départ en retraite d'un agent du service espaces verts – secteur centre. L'agent qui a été recruté est nommé sur le grade d'adjoint technique territorial.

Le conseil municipal,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique lors de sa séance du 30 avril 2019,

Après en avoir délibéré à,

Oui	98
Non	1
Abstention	1
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier-. La suppression des postes comme précités est approuvée.

Article deux-. Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS NON-TITULAIRE PERMANENT COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE				
Délibération du 20 MAI 2019				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Motif du contrat
FILIERE ANIMATION				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Motif du contrat
Animateurs territoriaux	Animateur	2,00	35,00	Article 1224-3 du Code du Travail
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1,00	15,97	Article 1224-3 du Code du Travail
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1,00	35,00	Article 1224-3 du Code du Travail
	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1,00	25,54	Article 1224-3 du Code du Travail
	Adjoint d'animation de 1ère classe	1,00	6,18	Article 1224-3 du Code du Travail

	Adjoint d'animation de 2ème classe	1,00	23,11	Article 1224-3 du Code du Travail
	Adjoint d'animation de 2ème classe	1,00	22,54	Article 1224-3 du Code du Travail
	Adjoint d'animation de 2ème classe	1,00	8,47	Article 1224-3 du Code du Travail
FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Motif du contrat
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant principal de 1ère classe	1,00	6,50	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	0,50	Article 1224-3 du Code du Travail
	Assistant principal de 2ème classe	1,00	20,00	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	3,00	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	6,00	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	13,50	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	17,50	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	6,00	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	5,00	Article 3-2
		1,00	7,50	Article 3-2
		1,00	4,00	Article 3-2
		1,00	2,50	Article 3-2
	1,00	2,00	Article 3-2	
FILIERE SOCIALE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Motif du contrat
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur principal	1,00	35,00	Article 1224-3 du Code du Travail
	Educateur de jeunes enfants	1,00	28,00	Article 1224-3 du Code du Travail
Auxiliaires territoriaux de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	1,00	35,00	Article 1224-3 du Code du Travail
	Axiliaire de puériculture de 1ère classe	1,00	35,00	Article 1224-3 du Code du Travail
FILIERE TECHNIQUE				

Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	Motif du contrat
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique	1,00	16,41	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	17,33	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	15,25	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	5,91	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	4,73	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	3,54	Article 1224-3 du Code du Travail
		1,00	2,50	Article 1224-3 du Code du Travail

TABLEAU DES EFFECTIFS AGENT TITULAIRE COMMUNE MAUGES-SUR-LOIRE			
Délibération du 20 Mai 2019			
EMPLOIS FONCTIONNELS			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Directeur général des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	1	35,00
Directeur général adjoints des services des communes	De 10000 à 20000 habitants	3	35,00
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Attachés territoriaux	Attaché hors classe	1	35,00
	Attaché principal	4	35,00
	Attaché	7	35,00
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur principal de 1ère classe	2	35,00
	Rédacteur principal de 2nde classe	3	35,00
	Rédacteur	8	35,00

		1	31,50
Adjoints administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1ère classe (Echelle C3)	10	35,00
		1	32,00
		1	31,50
		1	35,00
	Adjoint administratif principal de 2nde classe (Echelle C2)	4	35,00
		1	28,00
		1	24,00
		1	28,00
	Adjoint Administratif (Echelle C1)	19	35,00
		1	26,25
		1	35,00
FILIERE ANIMATION			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Animateurs territoriaux	Animateur	1	35,00
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation (Echelle C1)	4	35,00
		1	31,52
		1	30,37
		1	29,91
		1	29,14
		1	29,09
		1	28,42
		1	28,00
		1	26,61

		1	25,55
		1	25,51
		1	24,48
		1	23,49
		1	23,30
		1	22,84
		1	20,87
		1	20,54
		1	19,51
		1	17,50
		1	17,08
		1	16,73
		1	13,45
		1	13,39
		1	12,01
		1	11,62
		1	15,54
		1	10,27
		1	9,84
		1	8,94
		1	8,00
		1	7,62
		1	7,09
		1	6,30

FILIERE CULTURELLE				
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.	
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	Attaché de conservation	1	35,00	
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant principal de 1ère classe	1	35,00	
Adjoints territoriaux du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 2nde classe (Echelle C2)	2	35,00	
	Adjoint du patrimoine	1	19,00	
	Adjoint du patrimoine (Echelle C1)	2	28,00	
Professeurs territoriaux d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16,00	
Assistants territoriaux d'enseignement artistique	Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	1	14,50	
		1	13,50	
		1	11,50	
		1	9,50	
		1	5,50	
		1	2,00	
	Assistant d'enseignement artistique principal de 2nde classe	1	20,00	
		1	11,50	
		2	7,00	
		1	2,00	
	FILIERE SOCIALE			
	Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Assistants territoriaux socio-éducatifs	Assistant socio-éducatif	1	35,00	
Educatrices territoriales de jeunes enfants	Educatrice de jeunes enfants de 2nde classe	1	35,00	
		2	28,00	
Agents sociaux territoriaux	Agent social principal de 1ère classe	1	23,00	

		1	17,40
	Agent social principal de 2nde classe	1	20,95
	Agent social (Echelle C1)	1	35,00
		1	30,00
		1	28,00
		1	27,00
		1	23,00
		2	22,50
		1	20,95
		1	28,00
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		ATSEM principal de 1ère classe (Echelle C3)	1
	2		30,28
	1		30,02
	ATSEM principal de 2nde classe (Echelle C3)	1	32,97
FILIERE SPORTIVE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Educateurs territoriaux des activités physiques et sportives	Educateur principal de 1ère classe	1	35,00
	Educateur	1	28,00
		1	17,50
FILIERE TECHNIQUE			
Cadre d'emploi	Grades du cadre d'emplois	Effectifs budgétaires	Temps de travail hebdo.
Ingénieur territoriaux	Ingénieur principal	1	35,00
Techniciens territoriaux	Technicien principal 1ère classe	3	35,00
	Technicien principal 2ème classe	2	35,00

	Technicien	2	35,00
Adjoints techniques territoriaux	Adjoint technique principal de 1ère classe (Echelle C3)	16	35,00
		1	32,67
		1	23,62
		1	30,00
	Adjoint technique principal de 2nde classe (Echelle C2)	8	35,00
		1	33,00
		1	31,50
		1	29,84
		1	29,00
		1	28,00
		1	25,97
		1	25,17
		1	23,62
		1	20,17
		1	20,00
		1	18,58
	Adjoint technique (Echelle C1)	24	35,00
		1	34,00
		1	31,25
		1	28,00
1		27,83	
1		27,38	
1		27,00	
1		26,61	

		1	25,57
		1	25,00
		1	24,24
		1	23,90
		1	23,83
		1	23,62
		1	23,00
		1	19,00
		1	18,00
		1	17,33
		1	16,46
		1	15,22
		1	15,00
		1	14,41
		1	13,39
		1	13,12
		1	13,07
		1	12,60
		1	11,67
		1	11,25
		1	11,00
		2	9,45
		1	8,86
		1	8,43
		1	7,88

		12	5,51
		2	5,49
		1	11,42
		1	4,58
		8	4,73
		1	2,00
Agents de maîtrise territoriaux	Agent de maîtrise principal	7	35,00
		1	30,67
		1	26,72

Article trois-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Finances

12) Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Opération 2603 – Budget Principal - Construction d'un espace enfance – Commune déléguée du Mesnil en Vallée - Complément à la délibération n°2018-10-23 du 23 octobre 2018

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances expose au Conseil municipal que la réalisation du projet de construction d'un espace enfance sur la commune déléguée du Mesnil en Vallée, doit être actualisée par rapport à la dernière délibération pour être revalorisée afin de prendre en compte les crédits non consommés en 2018. Toutefois, le crédit de paiement pour 2019 n'est pas modifié. C'est le crédit 2020 qui est impacté par cette hausse.

Il indique ensuite les caractéristiques de cette opération, dont le montant total s'élève à 1 938 714,65 € TTC. Pour mémoire, la précédente AP/CP a été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2017	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Subvention
1 803 104,74 €	10 267,81 €	233 948,29 €	1 385 320,69 €	163 000,00 €	5 000 €	5 567,95 €	300 000 €

Une élu demande des explications pour comprendre l'évolution du programme d'AP/CP. Il est répondu qu'il y a un coût supplémentaire de 135 000 € par rapport au précédent vote dû à l'avancement du projet entre Avant-Projet Définitif (APD) et Etudes de Projet (PRO). Par ailleurs, le chantier va commencer plus tard qu'initialement prévu et donc les crédits supplémentaires impactent 2020.

Un élu signale que sur les deux délibérations qui viennent modifier les AP/CP, il y a beaucoup de report sur 2020. Il est répondu que les décalages sont dus à des décalages de chantiers.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	83
Non	13
Abstention	4
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Le programme des travaux de construction d'un espace enfance sur la commune déléguée du Mesnil-en-Vallée est autorisé selon le tableau suivant :

Autorisation de programme	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Subvention
1 938 714,65 €	10 267,81 €	95 132,57 €	1 385 320,69 €	437 425,63 €	5 000 €	5 567,95 €	300 000 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

13) Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Opération 2606 – Budget Principal – Programme de démolition – Commune de Mauges-sur-Loire - Complément à la délibération n°2018-10-24 du 23 avril 2018

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances expose au conseil municipal que l'autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP, concernant le projet de démolition de l'ancien cinéma de Saint Florent le Vieil, a été validée par les délibérations n°2017-12-27 et n°2018-04-26

Il est nécessaire de modifier cette autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP, afin d'ajuster les crédits suite à l'attribution du marché et aux dépenses réalisées en 2018. Il s'agit de reporter les crédits non consommés en 2018 sur le crédit de paiement 2019 et de concentrer des crédits prévus en 2020 et 2021.

Il indique ensuite les caractéristiques de cette opération, dont le montant total s'élève désormais à 1 137 764.69 € TTC.

Pour mémoire, la précédente AP/CP avait été votée comme suit :

Autorisation de programme	Réalisé 2017	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Subvention
1 134 387,62 €	15 543,28 €	534 207,63 €	50 352,00 €	132 375,00 €	401 909,71 €	90 000,00 €

Un élu indique que le report de crédits de paiement vient impacter une nouvelle fois les crédits de paiements de 2020. Il est répondu que cela est dû à des décalages de chantiers.

Un élu signale qu'un tableau récapitulatif de la situation globale des AP/CP devrait être transmise avec la note explicative sinon les élus disposent d'une vue partielle des AP/CP. Il est répondu que ce tableau global sera transmis pour le prochain conseil municipal.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	84
Non	12
Abstention	4
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier- Le programme de démolition est autorisé – Opération 2606 comme suit :

Autorisation de programme	Réalisée 2017	Réalisé 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Subvention
1 137 764,69 €	15 543,28 €	466 396,69 €	90 000,00 €	250 000,00 €	315 824,72 €	90 000 €

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

14) Budget annexe maison Julien Gracq 2019 - Décision modificative n° 1

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 1 du budget annexe « Maison Julien Gracq » 2019. Elle concerne le point suivant :

- Ajout de crédits budgétaires de 5 000,00 € à l'article 6226 – Honoraires pour le règlement des factures d'avocats liées à l'activation de la garantie décennale. Cette dépense sera financée par l'augmentation de la subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Maison Julien Gracq »

Une élue demande pourquoi la commune n'active pas la garantie décennale des entreprises. Il est répondu que certaines entreprises n'existent plus. Il est également signalé qu'il n'avait pas été souscrit d'assurance dommages-ouvrages. Il convient de se faire accompagner pour engager les démarches nécessaires.

Un élu demande de quand date le chantier de la Maison Gracq. Il est répondu qu'il date de 2013-2014.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	81
Non	14
Abstention	5
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier- La décision modificative n° 1 du budget annexe « Maison Julien Gracq » 2019 présentée ci-dessous est approuvée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226-324 : Honoraires	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-74741-324 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total Général		5 000,00 €		5 000,00 €

Article deux- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

15) Budget principal 2019 - Décision modificative n° 2

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, présente au conseil municipal le projet de décision modificative n° 2 du budget « principal » 2019. Elle concerne les points suivants :

- Transfert de crédits budgétaires de 50 000,00 € de l'article 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement vers l'article 615221 pour le règlement de dépenses d'entretien et de réparations sur les bâtiments publics
- Transfert de crédits budgétaires de 5 000,00 € de l'article 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement vers l'article 657363 pour le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe « Maison Julien Gracq »
- Transfert de crédits budgétaires de 25 000,00 € de l'article 020 – Dépenses imprévues d'investissement vers l'opération 1026 « Bâtiments » pour les travaux de viabilisation de la structure modulaire installée à Beausse
- Transfert de crédits budgétaires de 8 200,00 € de l'article 020 – Dépenses imprévues d'investissement vers l'opération 1026 « Bâtiments » pour le règlement de divers travaux sur les bâtiments publics
- Transfert de crédits budgétaires de 27 000,00 € de l'article 020 – Dépenses imprévues d'investissement vers l'opération 1026 « Bâtiments » pour les travaux de modernisation de la toiture du boulodrome de Montjean sur Loire
- Transfert de crédits budgétaires de 19 000,00 € de l'article 020 – Dépenses imprévues d'investissement vers l'opération 1026 « Bâtiments » pour les travaux de création d'une infirmerie à la salle de sports de St Laurent de la Plaine
- Transfert de crédits budgétaires de 20 000,00 € de l'article 020 – Dépenses imprévues d'investissement vers l'opération 2605 « Ancien EHPAD de La Pommeraye » pour les travaux de séparation de réseaux de chauffage à l'ancien EHPAD de La Pommeraye
- Transfert de crédits budgétaires de 800,00 € de l'article 020 – Dépenses imprévues d'investissement vers l'opération 1026 « Bâtiments » pour l'installation de stores à l'office de tourisme de St Florent le Vieil
- Transfert de crédits budgétaires de 39 648,00 € de l'article 2313 – Immobilisations en cours de constructions vers l'opération 2606 « Programme de démolitions ». Ce transfert de crédits ne modifie pas le montant total de l'autorisation de programme de l'opération mais il permet d'affecter une partie des crédits de paiements non consommés en 2018 sur le budget 2019.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	90
Non	7
Abstention	4
Non comptabilisé	1
Total	102

DECIDE :

Article premier-. La décision modificative n° 2 du budget « principal » 2019 présentée ci-dessous est approuvée :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221-020 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022-01 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363-324 : SPA	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	55 000,00 €	55 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-020-01 : Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-1026-20 : Bâtiments	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1026-020 : Bâtiments	0,00 €	8 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1026-414 : Bâtiments	0,00 €	46 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2138-2605-020 : Ancienne EHPAD de La Pommeraye	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1026-95 : Bâtiments	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-020 : Constructions	39 648,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-2606-020 : Programme démolitions	0,00 €	39 648,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	39 648,00 €	39 648,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	139 648,00 €	139 648,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Article deux-. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

16) Remboursement de l'acompte réservation du lot n° 2 – Lotissement Les Bareilleries – Commune déléguée de Bourgneuf en Mauges

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, expose au conseil municipal que M. FOUCHÉ Mickaël qui avait signé une convention de réservation pour le lot N° 2 du lotissement des Bareilleries sur la commune déléguée de Bourgneuf en Mauges renonce à son projet. En effet, pour raison professionnelle, il doit déménager en Vendée. Il demande en conséquence le remboursement de l'acompte versé au moment de la signature de la convention. Après avoir reçu les éléments prouvant son déménagement et sa nouvelle activité professionnelle, le conseil municipal délégué a émis un avis favorable à cette demande.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	93
Non	5
Abstention	2
Non comptabilisé	2
Total	102

DECIDE :

Article premier-. Il est décidé de rembourser à M. Mickaël FOUCHÉ l'acompte d'un montant de 1 000 € versé pour la réservation du lot n° 2 du lotissement des Bareilleries sur la commune déléguée de Bourgneuf en Mauges.

Article deux-. Le Maire est autorisé à effectuer ce remboursement.

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

17) Remboursement de frais d'eau et d'électricité au cercle Notre-Dame d'Anjou – Commune déléguée de Saint Florent le Vieil

Monsieur Gilles PITON, adjoint aux finances, présente au conseil municipal la demande du Cercle Notre-Dame d'Anjou qui sollicite le remboursement des factures d'eau et d'électricité payées en 2018 pour le local communal qu'il occupe à Saint Florent le Vieil.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à,

Oui	89
Non	9
Abstention	3
Non comptabilisé	1
Total	102

DECIDE :

Article premier- Il est décidé de rembourser au Cercle Notre Dame d'Anjou les factures d'eau et d'électricité payées en 2018 pour le local communal qu'il occupe à Saint Florent le Vieil,

Article deux- Le Maire est autorisé à effectuer ce remboursement d'un montant total de 1 770,74 €.

Article trois- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

18) Exercice des pouvoirs délégués

Monsieur le Maire donne lecture de ses pouvoirs délégués.

Le conseil municipal,

Vu la délibération n°2018-06-10 en date du 18 juin 2018,

PREND ACTE :

Article unique- Monsieur le Maire a exercé ses pouvoirs délégués comme suit :

Commande publique

Date de notification	Objet	Entreprise	Montant H.T.
20/01/2019	Réalisation d'un plan d'épandage des boues de la Grand'Fosse le Mesnil –en Vallée– affermissement de la TO1	AQUASOL	2 325,00
25/02/2019	Réhabilitation et mise en accessibilité entrée accueil et sanitaires du centre culturel de Montjean sur Loire – Lot n°1 - avenant	PALWONSKI	1 930,00
11/04/2019	Réhabilitation et mise en accessibilité entrée accueil et sanitaires du centre culturel de Montjean sur Loire – Lot n°4 - avenant	USUREAU	428,33
11/04/2019	Réhabilitation et mise en accessibilité entrée accueil et sanitaires du centre culturel de Montjean sur Loire – Lot n°5 - avenant	THARREAU	624,29
16/04/2019	Installation et location de modulaires pour le service enfance de la commune déléguée de Beausse	PETIT LOCATION	60 915,00
	Mission de programmation et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage en vue de la réalisation d'un équipement aquatique à la Pommeraye, commune déléguée de la Pommeraye – avenant n°1 pour modification des honoraires entre cotraitants suite au choix de la procédure du MGP	ISC	Sans incidence financière

	Fourniture de matériels informatiques pour les écoles publiques de Mauges-sur-Loire – avenant n°3 pour modification des modalités de reconduction du marché	ATOUTSM@TIQUES	Sans incidence financière
29/04/19	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°1	GUILLOTEAU	101 495,36
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°2	BOISSEAU	297 900
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°3	VERON-DIET	124 532.68
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°4	SMAC	150 992.47
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°5	PEAU	79 061.47
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°6	PEAU	104 963.65
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°7	PILE ET FACE	37 190.49
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°8	MALEINGE	48 217.73
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°9	PAILLAT	25 884.60
27/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°10	LE GAL COMISO	22 214.76
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°11	PAILLAT	16 766.66
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°12	RAMERY	160 000
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°13	THOMAS	84 727.32
26/04/2019	Construction d'un espace enfance et restauration au Mesnil en Vallée – Lot n°14	BENARD	42 883

Renonciation à l'exercice du droit de préemption

Demandeur	Adresse du terrain
MAUGES COMMUNAUTE	Rue du Tranchet - La Pommeraye - 49620 Mauges-sur-Loire
LIEGARD Jean-Claude	9 rue du Four - Botz en Mauges - 49410 Mauges-sur-Loire
DAVY Martine	4 rue des Mauges - La Boutouchère - Saint Floren le Vieil - 49410 Mauges-sur-Loire
GUIET Roger	20 route du Marillais - Saint Florent le Vieil - 49410 Mauges-sur-Loire
Consorts PERRAULT	Chemin de la Douarderie - Saint Laurent de la Plaine - 49290 Mauges-sur-Loire
Consorts PIRON	6 rue des Mauges - Saint Laurent de la Plaine - 49290 Mauges-sur-Loire
FROUIN Franck	9 chemin des Granges - La Pommeraye - 49620 Mauges-sur-Loire
Consorts RIFFAULT	10 place de la Fèvre - Saint Florent le Vieil - 49410 Mauges-sur-Loire
LE VOURCH Catherine	4 place de la Fèvre - Saint Florent le Vieil - 49410 Mauges-sur-Loire
THARREAU Philippe	22 rue du Général Forestier - La Pommeraye - 49620 Mauges-sur-Loire
GERFAULT Jean-Paul	"La Pierre Blanche" - La Pommeraye - 49620 Mauges-sur-Loire
RAMADE Thomas	31 bis rue Jacques Cathelineau - Saint Florent le Vieil - 49410 Mauges-sur-Loire
DAVID Clément	Rue d'Anjou - Beausse - 49410 Mauges-sur-Loire
GACHET Anne Marie	Rue d'Anjou - Beausse - 49410 Mauges-sur-Loire
DAVID Clément	Rue d'Anjou - Beausse - 49410 Mauges-sur-Loire

PITON Mylène	"La Flondière" - Le Mesnil en Vallée - 49410 Mauges-sur-Loire
GUIOCHEREAU Rodolphe	2 Montauban - Montjean sur Loire - 49570 Mauges-sur-Loire

Contentieux

Monsieur le Maire a choisi Maître Flavien MEUNIER du cabinet LEXCAP pour défendre la commune au Tribunal Administratif suite au recours pour excès de pouvoir déposé par Monsieur Christian MAILLET contre la délibération du conseil municipal relative au changement de délégué au SIEML.

C – Questions diverses

Monsieur Thierry CAUMEL demande pourquoi la piscine de Montjean-sur-Loire n'a pas été ouverte aujourd'hui alors qu'elle était prête. Monsieur André GRIMAULT indique qu'il y a eu une panne technique qui est désormais réparée mais que l'eau de la piscine n'a pas eu le temps de chauffer assez.

Monsieur Eric WAGNER indique que la démission des élus évoquée en début de conseil municipal est tout à fait logique pour se mettre en conformité avec la loi. Il demande s'il a été vérifié qu'il n'y avait pas d'élus qui avaient des intérêts dans des entreprises du BTP au sein de la Commission d'Appel d'Offres. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'élus dans cette situation au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h29.

Le secrétaire de séance
François-Xavier LANTOINE

Le Maire
Jean-Claude BOURGET

